

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 029 : Ressources humaines – Ouverture d'un poste de responsable bâtiments (1 ETP)

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président expose :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose d'un pôle bâtiments chargé de la gestion et de l'entretien de son parc immobilier et de ses différentes infrastructures,

Vu la réorganisation des services techniques envisagée avec la création d'une direction des services techniques qui placera le service bâtiments sous l'autorité hiérarchique directe du directeur des services techniques,

Considérant que ce service perdra la qualification de « pôle » et prendra la dénomination de « service bâtiments »,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 9 mars dernier sur ces réorganisations,

Vu que le responsable du pôle bâtiments sera amené à faire valoir ses droits à la retraite à partir de décembre 2023,

Considérant qu'une période de tuilage sera nécessaire pour préparer la passation de fonctions jusqu'au départ effectif en retraite de l'agent,

Il apparait donc indispensable de créer un poste de responsable bâtiments permanent selon le cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens territoriaux à temps complet.

Le poste pourvu actuellement par le responsable du pôle bâtiments sera supprimé après le départ en retraite effectif,

Le profil recherché est le suivant :

Service	Bâtiments
Intitulé du poste	Responsable du service bâtiments
Cadre d'emplois	Ingénieurs ou techniciens territoriaux
Grades	Ingénieur - technicien principal 1 ^{ère} classe – technicien principal 2 ^{ème} classe - technicien
Missions du poste Propose et met en œuvre les programmes de travaux de construction et de rénovation du parc des bâtiments	- Propose et met en œuvre les programmes de travaux, - Veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité, - Organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier, l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts, - Garant de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires). - Fonction d'assistant de prévention - Supervise l'activité des services rattachés.

Activités techniques	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti,- Montage, planification, coordination d'opérations de constructions neuves, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien (planifier la gestion des locaux et des équipements, définir les besoins en matériel et en équipement), maintenance des bâtiments (maintenance courante/vérifications périodiques obligatoires, gestion et suivi des consommations énergétiques du patrimoine...),- Programmation des travaux, chiffrage, suivi des chantiers,- Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire,- Supervision ou participation aux projets construction et/ou réhabilitation des bâtiments, et représentation du maître d'ouvrage,- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments (application de réglementation et contrôle sécurité des ERP, ...),- Supervision du dossier accessibilité et co-animation de la commission accessibilité,- Gestion administrative des marchés de travaux ou des contrats de maintenance liés à ces missions (engagements budgétaires, vérification des factures suites aux prestations réalisées...).
Formations expériences	<ul style="list-style-type: none">- Formation technique supérieure bac +2 et/ou expérience sur poste similaire.- Formation CNFPT ou autre organisme de formation,
Compétences / savoir-faire / savoir être	<p>Maîtrise des outils bureautiques (logiciel comptabilité/excel/word) et SIG, logiciel de dessin Permis B exigé, Connaissances techniques en bâtiment exigées, connaissance des matériaux biosourcés géosourcés appréciée, Connaissances réglementaires liées à l'activité bâtiment exigées, Maîtrise des procédures de marchés publics, Maîtrise opérationnelle de la programmation de travaux et de la maintenance des bâtiments, Connaissance des règles de comptabilité publique.</p> <p>Rigueur, esprit d'analyse et de synthèse, Capacités organisationnelles, Polyvalence, disponibilité, autonomie et capacité à travailler en équipe et à nouer un relationnel de confiance avec les élus, Sens des responsabilités et intégrité, Sens du service public, Discrétion professionnelle.</p>

Conditions de recrutement	Recrutement par voie statutaire ou contractuel en l'absence de candidats fonctionnaire par application des articles L332-8
Date d'ouverture du poste	6/04/2023
Quotité	35 heures hebdomadaire
Niveau de recrutement si contractuel	Suivant niveau de diplôme/expérience : Ingénieur - technicien principal 1 ^{ère} classe – Technicien principal 2 ^{ème} classe - Technicien
Rémunération si contractuel	Selon la nature des fonctions, l'expérience et les diplômes détenus : traitement indiciaire fixé au vu de la grille du grade de recrutement + régime indemnitaire (RIFSEEP) + titres restaurant + CNAS

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Approuve l'ouverture d'un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux dans les conditions énoncées ci-dessus avec effet au 6 avril 2023,
2. Autorise M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires au recrutement par la voie statutaire ou contractuelle conformément à la réglementation en vigueur,
3. Modifie par voie de conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes,
4. Précise que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget général dans le cadre du vote du budget de l'exercice 2023.

Adopté à la majorité avec 2 contre, 2 abstentions.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN**